SAISON 2026/2027

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1 Réunion du 19 septembre 2026 à l'Ibis Rungis Aéroport Paris Orly

Le 19 septembre 2026, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis à l'Ibis Rungis Aéroport Paris Orly sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient aux débats en tant que membres à voix délibérative :

- **TANGUY ERIC, Président**
- **AZEMA JEAN**
- **PEYTAVIN ANNIE**
- **COLLOT ISABELLE**
- **GONÇALVES-MARTINS SEBASTIEN**
- **DURAND CHRISTOPHE**
- **GOUX RICHARD**
- **ANATOLE MARC-OLIVIER**
- **ROSCOUET MARIE**
- **VANDERBEEKEN STEFAN**
- **BELARBI CHRISTELLE**
- **DURIEUX ELSA**
- **DUSSUD LAETITIA**
- **ARIA ALAIN**
- **COZZI MICHEL**
- **HAMZAOUI EVA**
- **MELI MARIE-ANGE**
- **PAPIN GUILLAUME**
- **JUAN STEPHANE**
- **SAGOT ERIC**
- **SIBILLA CHRYSTELE**
- **VIALA DELPHINE**

Étaient représentés par un membre à voix délibérative :

1. **Françoise DE BERNON représentée par Guillaume PAPIN, Administrateur**
2. **Isabelle DUFOUR, représentée par Stefan VANDERBEEKEN, Administrateur**
3. **Sabine FOUCHER, représentée par Eric TANGUY, Administrateur**
4. **Christine MOURADIAN, représentée par Alain ARIA, Administrateur**

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur, la Secrétaire Générale Adjointe, en l'absence du Secrétaire Général, aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **Laurent DANIEL– Membre du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale**
- **Alex DRU– Secrétaire du CSE**
- **Nathalie LESTOQUOY, Responsable du Secteur Sportif**

1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley (Eric TANGUY)

Eric TANGUY prend la parole et rappelle que, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur, avant l'envoi de la convocation, les membres du Conseil d'administration, le Président de la Ligue Nationale de Volley (LNV) et les Présidents des commissions de la FFvolley peuvent demander expressément au Président l'inscription d'un point à l'ordre du jour, sous réserve que celui-ci relève des attributions du Conseil d'administration.

Il rappelle également que l'ordre du jour peut, en tout état de cause, être complété ou modifié en séance, sur proposition du Président de séance, par un vote à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Alain ARIA intervient alors afin d'indiquer qu'il souhaitait, avec *Elsa DURIEUX*, que le projet relatif à l'organisation des Volleyades et Beach Volleyades soit présenté au Conseil d'administration. N'ayant pas été en mesure de l'ajouter à l'ordre du jour préalablement à la séance, il demande que ce point puisse y être inscrit afin de permettre sa présentation.

Eric TANGUY, Président de séance, propose en conséquence d'ajouter cette présentation à l'ordre du jour, au titre du point relatif au pôle financier.

RÉSOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour la présentation du projet d'organisation des Volleyades et des Beach Volleyades.

Eric TANGUY poursuit en apportant des informations relatives à la situation marketing de la FFvolley. Il indique que la Fédération subit les conséquences de la situation économique actuelle, deux partenaires ayant mis fin à leur partenariat au 31 décembre 2025.

Il précise que ces partenaires ont fait part de leurs regrets quant à cette décision, laquelle résulte exclusivement de difficultés économiques et ne traduit pas une volonté de se désengager de la FFvolley. Cette situation est connue de la Fédération et pourrait également concerner d'autres partenaires dans les prochains mois.

2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Jean AZEMA)

Jean AZEMA prend la parole et fait un point sur la situation des locaux de la LNV. Il indique avoir identifié de nouveaux locaux situés à proximité du siège actuel, ce qui permettrait de finaliser les documents nécessaires et de dénoncer le bail en cours, afin d'envisager un déménagement à compter de mai 2027.

Il informe ensuite les administrateurs que la plateforme de services est actuellement en phase de test. Le module relatif à la DNACG est également en cours d'évolution. Il précise qu'une ouverture pourrait intervenir d'ici la fin de l'année civile, ou au plus tard en janvier, afin de permettre aux clubs de saisir leurs données en vue de la présentation des éléments à la CACCP prévue le 15 avril.

S'agissant de LNV Services, *Jean AZEMA* indique que la société qui assurait la gestion des données de captation est actuellement en liquidation judiciaire. La LNV a récupéré l'ensemble des droits concernés. Depuis six mois, elle est en contact avec plusieurs autres prestataires susceptibles de reprendre cette activité et de récupérer les droits afférents au championnat.

Il indique par ailleurs que la commission juridique a travaillé sur une évolution des statuts, notamment afin de modifier la composition du Comité directeur et d'en réduire le nombre de membres, dans le but de limiter les absences répétées aux réunions.

Sur le plan marketing, *Jean AZEMA* évoque la possibilité de libérer davantage d'espaces sur les maillots des clubs, en s'inspirant notamment du modèle italien, qui permettrait d'accueillir un plus grand nombre de sponsors. Il précise que cette évolution permettrait potentiellement d'accroître les ressources financières des clubs.

Il informe également les administrateurs de l'organisation d'un premier « *Media Day* », prévu le 29 septembre 2026, réunissant l'ensemble des clubs féminins et masculins, représentés notamment par leur capitaine et leurs représentants de la communication. Cette journée doit notamment être l'occasion d'organiser une première conférence de presse réunissant une quinzaine de journalistes.

Enfin, concernant le naming, *Jean AZEMA* évoque le partenariat conclu avec ALTERNA, en cohérence avec l'univers développé par la LNV, notamment en matière de RSE. Il cite également le partenariat avec SAFORELLE, qui s'inscrit dans cette même démarche, notamment autour des questions liées au suivi et au bien-être des femmes.

3. POLE DTN (Axelle GUIGUET)

✓ *Présentation des résultats sportifs durant l'été*

Axelle GUIGUET prend la parole et présente un point, non exhaustif, sur les principaux résultats sportifs de la saison :

- **Volley indoor masculin :** l'équipe de France A' a remporté les Jeux méditerranéens, disputés dans des conditions similaires à celles d'une compétition olympique, ce qui constitue une belle réussite et une expérience particulièrement intéressante. L'équipe de France A a, quant à elle, franchi la phase de poules, avec une équipe en nette progression. Axelle GUIGUET souligne sa satisfaction quant à la dynamique actuelle de l'équipe ;

- **Volley indoor féminin :** les résultats obtenus en Volleyball Nations League (VNL) ont été plus difficiles, mais le maintien a été assuré. L'équipe de France a par ailleurs réalisé une bonne phase de poules au Championnat d'Europe, avant de connaître une élimination en huitième de finale, dont les raisons restent difficiles à expliquer ;

- **Beach-volley :** de bons résultats sont à souligner, avec notamment une médaille de bronze remportée par une paire masculine au Championnat d'Europe et une quatrième place obtenue par une paire féminine dans la même compétition.

- **Volley assis :** l'équipe de France féminine a participé pour la première fois de son histoire aux Championnats du monde.

- **Jeunes – volley indoor :** plusieurs résultats encourageants sont à relever, avec notamment la qualification de l'équipe de France U20 pour les Championnats d'Europe, ainsi que deux médailles d'argent remportées par les équipes U18 au Championnat d'Europe et U17 au Championnat du monde.

- **Jeunes – beach-volley :** des paires françaises masculines ont remporté des médailles d'or lors des TQCE U20 et U18, ainsi qu'une médaille de bronze au Championnat du monde U18.

✓ *Informations des arrivées/départs des équipes de la DTN*

En ce début de saison, *Axelle GUIGUET* présente les mouvements intervenus au sein des structures sportives, avec six départs et huit arrivées. Elle précise que ces nouvelles arrivées permettent notamment de pallier les départs intervenus au sein du CNVB et de l'IFVB, des Pôles France et Espoirs, de la détection féminine ainsi que des équipes de France.

✓ ***Approbation des tarifs du Centre International de Beach Volley***

Axelle GUIGUET présente les tarifs du Centre international de beach-volley, récemment répertorié par la FIVB comme centre d'excellence, notamment pour l'accueil de stages de sportifs internationaux.

Elle précise que les prestations proposées seront facturées aux fédérations étrangères et comprendront plusieurs volets : l'hébergement, la performance et l'entraînement, l'accompagnement médical et la récupération, ainsi que la formation professionnelle et scolaire.

<u>RÉSOLUTION</u> : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les tarifs présentés relatifs au Centre International de Beach Volley.

4. POLE ADMINISTRATION (DELPHINE VIALA)

✓ ***Approbation et/ou présentation des procès-verbaux :***
- ***Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration***
- ***Commissions***

Delphine VIALA prend la parole et présente les procès-verbaux considérés.

<u>RESOLUTION</u> : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les procès-verbaux présentés.

✓ ***Approbation de la nomination d'Eva HAMZAOUI, Référente mixité FFVolley (Sébastien GONCALVES-MARTINS)***

Sébastien GONCALVES-MARTINS prend la parole et présente la nomination d'*Eva HAMZAOUI* en qualité de référente mixité de la FFvolley, à la suite des échanges intervenus lors du dernier Conseil d'administration, au cours desquels elle avait manifesté sa volonté de s'investir sur cette thématique.

Il précise qu'*Eva HAMZAOUI* a travaillé sur une présentation consacrée à ce sujet, avec l'appui des services fédéraux de la FFvolley, et propose que son travail soit présenté au Conseil d'administration.

À la suite de la validation d'*Eric TANGUY*, *Eva HAMZAOUI* présente les travaux menés pour élaborer la feuille de route 2026-2028 du plan de mixité de la FFvolley. Elle indique avoir échangé avec plusieurs fédérations sportives, ainsi qu'avec Annabelle CAPRAIS, sociologue, et Amélie FABRE, Cheffe de projet mixité et lutte contre les discriminations au CNOSF.

Elle présente les données relatives à la représentation des femmes et des hommes parmi les licenciés, dirigeants, arbitres et éducateurs sportifs. Si une progression est constatée chez les dirigeantes et les arbitres, elle souligne que les femmes restent encore peu représentées parmi les éducateurs sportifs, notamment au haut niveau.

Elle présente ensuite plusieurs témoignages vidéo consacrés aux freins à l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes et d'encadrement, ainsi qu'aux actions pouvant être mises en place pour favoriser leur représentation.

Les objectifs identifiés portent notamment sur une communication nationale, le recensement des entraîneures et dirigeantes, la structuration d'un réseau territorial et l'accompagnement des ligues régionales, ainsi que sur la mise en place d'une politique volontariste en faveur de la mixité, pouvant notamment s'appuyer sur des systèmes de quotas.

À l'issue de cette présentation, Jean AZEMA indique que la Ligue Nationale de Volley soutient

cette démarche et souhaite s'y associer, notamment en apportant son soutien en matière de communication.

<u>RESOLUTION</u> : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la nomination susmentionnée, et la présentation du plan de mixité.

✓ ***Démission de Fabien NGUYEN, Commission Fédérale Volley Sourd***

Le Conseil d'Administration de la FFvolley prend acte de la démission de Monsieur Fabien NGUYEN au sein de la Commission Fédérale Volley Sourd.

✓ ***Approbation du Règlement Général Médical (Richard GOUX)***

Richard GOUX prend la parole et présente les modifications apportées au Règlement Général Médical, qui portent principalement sur des évolutions réglementaires.

<u>RESOLUTION</u> : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le Règlement Général Médical.

✓ ***Approbation des RPE Volley assis saison 2026/2027 (Isabelle COLLOT)***

- RÉGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE 6X6 VOLLEY ASSIS
- RÉGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT FEMININ 6X6 VOLLEY ASSIS
- RÉGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT NATIONAL MIXTE 6X6 VOLLEY ASSIS
- RÉGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE 6X6 VOLLEY ASSIS

Isabelle COLLOT prend la parole et demande aux administrateurs s'ils ont des questions concernant les RPE susvisés. Aucune question n'est soulevée.

<u>RESOLUTION</u> : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les règlements particuliers des épreuves présentés.

✓ **Approbation des RPE Volley sourd saison 2026/2027 (Delphine VIALA)**

- REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOLLEY-BALL FEMININ et MASCULIN – SAISON REGULIERE
- REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOLLEY-BALL FEMININ ET MASCULIN SOURD – PHASE FINALE
- REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHALLENGE FRANCE SOURD FÉMININ ET MASCULIN
- REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE 6X6 DE VOLLEY-BALL FEMININ ET MASCULIN

Delphine VIALA prend la parole et demande aux administrateurs s'ils ont des questions concernant les RPE susvisés. Aucune question n'est soulevée.

<u>RESOLUTION</u> : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les règlements particuliers des épreuves présentés.

✓ ***Approbation des montant des indemnités des transferts internationaux (Nathalie LESTOQUOY – Eric TANGUY)***

Nathalie LESTOQUOY, accompagnée d'*Eric TANGUY*, présente les nouvelles modalités applicables aux frais de transfert international. Elle précise que la FIVB prévoit désormais que les frais de transfert dus à la Fédération d'origine ainsi que leurs modalités de paiement doivent faire l'objet d'une négociation et d'un accord écrit entre le club receveur et la Fédération d'origine.

Elle indique qu'auparavant, la CEV appliquait une grille tarifaire permettant de faciliter ces démarches. Dans le cadre des nouvelles modalités, plusieurs critères peuvent notamment être pris en compte, tels que l'âge et le niveau d'expérience du joueur ou de la joueuse, la durée du transfert, les éventuels frais précédemment versés, ainsi que le niveau des fédérations, du club et du championnat concernés.

Dans ce contexte, la FFvolley propose d'établir un barème de référence, déterminé selon la catégorie, l'âge et le niveau de la Fédération étrangère, applicable aux joueurs et joueuses ayant la FFvolley comme Fédération d'origine et rejoignant une Fédération étrangère.

<u>RESOLUTION</u> : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le barème de référence des frais de transfert international.

5. POLE SPORTIF (Michel COZZI)

✓ ***Approbation des RPE – saison 2026/2027 :***

- ELITE AVENIR MASCULINE
- ELITE FEMININE ET ELITE MASCULINE
- NATIONALE 2 FEMININE ET MASCULINE
- NATIONALE 3 FEMININE ET MASCULINE

Michel COZZI prend la parole et présente les règlements particuliers des épreuves susvisés.

Il fait également remarquer que, pour la première fois depuis cinq ans, une baisse de 5% du nombre d'engagements est constatée, avec environ 1 600 équipes engagées en Coupe de France. Il souligne notamment une baisse de 10 % chez les M15.

Il est précisé que cette diminution s'explique notamment par l'autorisation des licences « *loisirs* » pour les M15, qui a entraîné une baisse du nombre d'engagements dans cette catégorie.

<u>RESOLUTION</u> : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les règlements particuliers des épreuves présentés.

6. POLE ARBITRAGE (Stefan VANDERBEEKEN)

Stefan VANDERBEEKEN présente, à travers un tableau, les nouvelles règles expérimentées par la FIVB ainsi que les recommandations de la CEV. Il précise que certaines ont été validées, d'autres sont encore en attente, tandis que certaines ont été refusées.

Après échanges, le Conseil d'administration décide de laisser la saison se dérouler afin d'observer leur mise en œuvre au niveau international, considérant qu'il est désormais trop tard pour les appliquer au niveau national, les compétitions débutant dans les prochaines semaines.

Un point sur l'évolution de ces règles sera présenté lors du prochain Conseil d'administration.

7. POLE FINANCIER (Annie PEYTAVIN)

✓ *Transfert des droits sportifs du club d'AVIGNON VOLLEY-BALL (Annie PEYTAVIN)*

Annie PEYTAVIN prend la parole et rappelle que le club d'AVIGNON VOLLEY-BALL a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Elle précise que, dans le cadre de la reprise des droits sportifs du club au niveau régional par une nouvelle structure, la question se pose de savoir si celle-ci devrait s'acquitter de la dette de 6.000 € laissée par l'ancien club.

Afin de ne pas handicaper cette nouvelle structure, qui repart sur une nouvelle situation économique, il est proposé, à titre exceptionnel, d'autoriser le transfert des droits sportifs de l'échelon régional sans que la nouvelle structure soit tenue de s'acquitter de la dette de 6 000 € du club d'AVIGNON VOLLEY-BALL, afin de lui permettre de débuter son activité sur une situation financière assainie.

RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'autoriser le transfert des droits sportifs de l'échelon régional sans que la nouvelle structure soit tenue de s'acquitter de la dette de 6.000 € du club d'AVIGNON VOLLEY-BALL.

✓ *Approbation de l'intervention d'un cabinet d'avocats sur notre conformité RGPD (Alex DRU)*

Alex DRU prend la parole et rappelle qu'une approbation avait déjà été donnée afin qu'un cabinet d'avocats accompagne la FFvolley dans la mise en œuvre de sa politique RGPD. Ce projet n'ayant toutefois pas pu être mené à son terme en raison des nombreuses missions du service depuis 2022, il indique avoir repris contact avec le cabinet afin d'obtenir une nouvelle proposition tarifaire.

Cet accompagnement aurait notamment pour objet de mettre à jour le registre des traitements, d'établir un plan d'action, de rédiger les mentions d'information à destination des personnes concernées, notamment les salariés et les contacts clients, ainsi que de poursuivre la tenue d'un registre des incidents.

RESOLUTION : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la FFvolley à recourir à l'accompagnement d'un cabinet d'avocats pour la mise en œuvre et la mise à jour de sa politique RGPD.

✓ *Présentation de l'organisation financière des Volleyades M13, M15 et des Beach-Volleyades (Alain ARIA & Elsa DURIEUX)*

Alain ARIA et Elsa DURIEUX prennent la parole afin de présenter le travail réalisé par le CNL, réunissant l'ensemble des Présidents de ligues régionales, sur l'organisation des Volleyades M13 et M15.

Ils rappellent le contexte général, le cahier des charges à la charge de l'organisateur ainsi que les principales problématiques identifiées. Les échanges portent notamment sur les modalités de financement de ces événements, avec plusieurs pistes évoquées, telles qu'une augmentation des recettes fédérales liée aux licences ou une ponction à la source sur l'enveloppe nationale du PSF.

À l'issue des échanges, il est convenu de poursuivre la réflexion sur les modalités de financement et de retravailler la proposition afin qu'elle puisse être présentée lors du prochain Conseil d'administration.

8. GALA 90 ans de la Fédération (Eric TANGUY)

Eric TANGUY propose aux administrateurs la diffusion d'une vidéo de présentation de la salle « *Wagram* », pour laquelle une option a été posée en vue de l'organisation de la soirée célébrant les 90 ans de la FFvolley.

À l'issue du visionnage, il précise que cette soirée aurait pour objectif de mettre à l'honneur les athlètes et de proposer un événement festif autour d'un dîner-spectacle. Il indique toutefois que le coût de cette prestation serait supérieur au budget initialement prévu dans le prévisionnel présenté au Conseil d'administration, notamment en raison du coût de la location de la salle et des différentes prestations associées.

Il précise que cette soirée serait également l'occasion de mettre en avant la FFvolley et son histoire, notamment à travers l'invitation d'anciens présidents, de représentants d'autres fédérations, des partenaires, des représentants des pouvoirs publics, ainsi que des salariés et élus de la FFvolley.

Il est ainsi proposé aux administrateurs de valider une augmentation du budget initialement fixé à 50.000 € afin de la porter à 150.000 €, afin de permettre l'organisation de cette soirée, prévue le vendredi 6 novembre 2026.

<u>RESOLUTION</u> : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'autoriser l'augmentation du budget pour l'organisation de la soirée célébrant les 90 ans de la FFvolley à hauteur de 150.000 €.

9. Candidature Eurovolley 2028 (Eric TANGUY)

✓ ***Point d'information***

Eric TANGUY précise qu'à la suite d'une sollicitation de la CEV, la FFvolley étudie une candidature pour accueillir en France une ou plusieurs phases du Championnat d'Europe masculin 2028, organisé du 30 novembre au 17 décembre 2028 dans trois pays hôtes. Cette candidature s'inscrit dans la continuité de la politique fédérale d'organisation de grands événements, après l'Euro 2019 et l'accueil de plusieurs étapes de la VNL.

Une première consultation des principales salles françaises a été menée afin d'identifier les sites susceptibles d'accueillir les différentes phases de la compétition. À ce stade, Paris pourrait accueillir les phases finales, notamment à l'Accor Arena et à l'Adidas Arena, tandis que plusieurs salles en région sont envisagées pour la phase de poules, notamment les Arènes de Metz, la Futuroscope Arena, le Vendéspace et la Kindarena.

La FFvolley doit finaliser sa décision d'ici la fin de l'année 2026. Elle considère cette candidature comme une opportunité de poursuivre le développement et la visibilité du volley-ball en France, dans un contexte de croissance du nombre de licenciés, de diversification des pratiques et d'augmentation des recettes de sponsoring.

Enfin, l'organisation d'une telle compétition permettrait de maintenir une dynamique événementielle jusqu'à la nouvelle campagne de qualification pour les Jeux olympiques de Brisbane 2032 et de valoriser l'équipe de France à domicile.

✓ ***Budget Prévisionnel***

Le budget prévisionnel présenté pour l'organisation de ce Championnat d'Europe s'élève à 6 573 000 €.

Eric TANGUY précise qu'il s'agit d'une première estimation, établie sur la base des différents axes étudiés par la FFvolley.

✓ ***Autorisation de déposer la candidature***

Il demande ensuite aux administrateurs s'ils sont favorables à la poursuite du processus de candidature de la FFvolley, sur la base du budget prévisionnel présenté.

<u>RESOLUTION</u> : Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la FFvolley à poursuivre le processus de candidature pour l'organisation d'une ou plusieurs phases du Championnat d'Europe masculin 2028.

10. DIVERS

Eric TANGUY adresse, au nom de la FFvolley, ses félicitations à Laurent TILIE pour son entrée au Hall of Fame.

Guillaume PAPIN indique que le calendrier général de l'Outdoor n'a pas encore été transmis ni publié sur le site internet. Il fait également état de difficultés dans la circulation des informations entre les services et les élus, constat également relevé par *Françoise DE BERNON,* absente du Conseil d'administration.

Il fait le même constat concernant l'avancée de l'AVS, notamment pour parvenir à coordonner les services informatique et sportif. Il relève à ce titre certaines difficultés d'organisation qui étaient auparavant facilitées par la présence d'un Directeur Exécutif. *Eric TANGUY* précise que le recrutement du successeur n'a pas encore suffisamment avancé, en raison notamment d'une disponibilité limitée de la direction pour mener ce recrutement. Il indique toutefois qu'en l'absence du Secrétaire général, les difficultés peuvent être remontées à la Secrétaire générale adjointe.

Sébastien GONCALVES-MARTINS présente ensuite les travaux menés avec le service Développement, *Jean-François HOUDAYER* et *Eric SAGOT*, notamment concernant les conventions scolaires. Il souligne par ailleurs la forte progression des opérations Outdoor cette année, tant en nombre d'organisateurs qu'en licences événementielles, et considère cette activité comme un axe important de développement pour la FFvolley.

Enfin, Eric TANGUY indique qu'il s'agit de la première fois qu'un Président de la FFvolley se rend sur le territoire de la Guyane, notamment afin d'assister à une compétition organisée par la Confédération sud-américaine.

****

La séance est levée à 17 heures 30 le 19 septembre 2026.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et la Secrétaire Générale Adjointe de la FFvolley, en l'absence du Secrétaire Général.

Le Président Eric TANGUY	**La Secrétaire générale adjointe** Delphine VIALA